



Fiche de données de sécurité SX-PLUS® (FIN/GROSSIER)

SECTION 1 – IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : SX-PLUS® FIN/GROSSIER
DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : Le 25 mai 2018
FAMILLE CHIMIQUE : Additif pour fluide de forage (Graphite granulé)
FORMULE : Exclusive
FABRICANT AUX É.-U : SUN DRILLING PRODUCTS CORP.
503 Main Street
Belle Chasse, LA 70037

IMPORTATEUR CANADIEN : SUN DRILLING PRODUCTS CORP.
#102 6660 Taylor Drive
Red Deer, AB TYP IY3
(403)341-5046 (pour la ligne d'urgence 24 h, appeler Chemtrec)

CHEMTREC
URGENCE CHIMIQUE 24 Hour – Déversement, Fuite, Incendie, Accident
É.-U./Canada Appeler le 1-800 424-9300 –

SECTION 2 – IDENTIFICATION DU DANGER

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Cette substance est classée dangereuse comme poussière combustible par la norme américaine OSHA Hazard Communication Standard (29 CFR 1910.1200) et le Règlement canadien sur les produits dangereux (HPR) 2015. Le mot indicateur, l'énoncé de danger et les mises en garde aux États-Unis et au Canada sont les suivants:

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification: Poudre combustible HPR Catégorie 1(a)

Mot indicateur: Avertissement

Énoncés de danger: Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Mises en garde: Conserver à l'écart de toute source d'inflammation, y compris la chaleur, les étincelles et les flammes. Ne pas fumer. Empêcher l'accumulation de poussière pour minimiser les risques d'explosion.

GHS Classification: Il ne s'agit pas d'une substance dangereuse au sens du règlement (EC) 1272/2008 (CLP), de ses diverses modifications et adaptations et de la directive 67/548/EEC.

SECTION 3 – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

| INGRÉDIENT DANGEREUX | POURCENT. | NUMÉRO CAS | PEL* |
|----------------------|-----------|------------|--|
| Graphite | 50-100 | 7782-42-5 | 15 mg/m ³ , poussière totale 5 mg/m ³ , fraction respirable |
| Carbone | 50-100 | 7440-44-0 | 15 mg/m ³ , poussière totale |



Fiche de données de sécurité SX-PLUS® (FIN/GROSSIER)

5 mg/m³, fraction respirable

*Table Z-1 Moyenne pondérée 8 heures

Les critères d'inclusion des composants dans la composition sont les suivants: les substances cancérogènes sont répertoriées lorsqu'elles sont présentes à 0,1 % ou plus; les composants qui sont autrement dangereux selon OSHA sont répertoriés lorsqu'ils sont présents à 1,0 % ou plus. Les composants non dangereux peuvent être répertoriés à 3,0 % ou plus s'ils ne sont pas de nature exclusive. Il ne s'agit pas d'une divulgation complète de la composition. Voir la section 14 pour des renseignements sur le droit de savoir des États et d'autres renseignements réglementaires applicables.

APERÇU D'URGENCE

APPARENCE/ODEUR:

Granules noirs/Inodore

EXPOSITION À COURT TERME

GÉNÉRALITÉS: On ne s'attend pas à des effets nocifs significatifs sur la santé en utilisation normale.

YEUX: Irritant mécanique léger à modéré sur contact direct.

PEAU: Les personnes atteintes de troubles cutanés préexistants peuvent présenter une légère irritation mécanique.

INHALATION: Aucun effet indésirable en utilisation normale. Une surexposition répétée ou prolongée peut entraîner des symptômes respiratoires, particulièrement chez les personnes souffrant d'une affection respiratoire préexistante.

INGESTION: On ne s'attend pas à des effets nocifs significatifs sur la santé si on l'avale en petite quantité (moins d'une gorgée).

CARCINOGENÈME INSCRIT: NTP RoC- Non répertorié. **MONOGRAPHIES IARC** – Non classé.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX - En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau pendant au moins 15 minutes; consulter un médecin si l'irritation par contact persiste.

CONTACT AVEC LA PEAU – Si le contact avec la peau provoque une irritation, laver soigneusement à l'eau et au savon.

INHALATION - En cas de toux, d'essoufflement ou d'autres problèmes respiratoires, prendre l'air frais. Consulter un médecin si les symptômes apparaissent.

INGESTION - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir; consulter immédiatement un médecin.



Fiche de données de sécurité SX-PLUS® (FIN/GROSSIER)

SECTION 5 – MESURES EN CAS D'INCENDIE

POINT D'ÉCLAIR: 356 °C, 673 °F

MÉDIA D'EXTINCTION: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs ou de l'eau pulvérisée. Un brouillard est recommandé en cas d'utilisation d'eau. NE PAS UTILISER un jet d'eau concentré, car il peut disperser et propager le feu. NE PAS UTILISER de fluide à haute pression qui pourrait provoquer la formation d'un mélange air-poussière potentiellement explosif.

PRODUIT DE DÉCOMPOSITION: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMATION: S/O

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMATION: S/O

DANGERS INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Le produit est électriquement conducteur. Les accumulations de poussière résultant des activités de traitement, en présence d'une source d'inflammation, peuvent créer un risque potentiel d'explosion de poussière. Un bon entretien ménager est essentiel pour atténuer les risques liés aux poussières combustibles.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les pompiers et autres personnes exposées aux produits de combustion doivent porter un appareil respiratoire autonome. L'équipement doit être entièrement décontaminé après utilisation.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

NUMÉRO D'URGENCE CHIMIQUE (24 HEURES): CHEMTREC
1-800-424-9300 É.-U./CANADA

DÉVERSEMENT: En cas de déversement, si le produit ne peut pas être ramassé et réutilisé par balayage ou aspirateur, éliminer conformément aux règlements en vigueur. Minimiser la production et l'accumulation de poussière. Éviter le déversement dans les égouts, les eaux de surface et la nappe d'eau.

STATUT RCRA: Non réglementé. Le produit tel que vendu donne un déchet industriel solide et non dangereux.

SECTION 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation et l'accumulation de poussière. Évitez de créer des nuages de poussière en balayant ou en utilisant de l'air comprimé. Un bon entretien ménager est essentiel pour réduire les risques de glissade et de poussière combustible.

MANIPULATION ET ENTREPOSAGE: Conserver à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Prendre des mesures de précaution (liaison et mise à la terre) contre les décharges électrostatiques. Ne pas stocker avec des agents oxydants forts. Assurer une ventilation générale suffisante pendant et après l'application. Éviter tout contact prolongé ou répété avec la peau, les yeux et les vêtements. Après avoir manipulé ce produit, se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

SECTION 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES:

Tenir compte des dangers potentiels de ce produit (voir la section 3), des limites d'exposition applicables, des activités professionnelles et des autres substances présentes sur le lieu de travail pour la conception des contrôles techniques et le choix de l'équipement de protection.



Fiche de données de sécurité SX-PLUS® (FIN/GROSSIER)

PROTECTION OCULAIRE: Utiliser des lunettes de sécurité, des lunettes protectrices ou des lunettes de protection avec écran facial pour éviter que les particules n'entrent en contact avec les yeux et ne causent une irritation par particules.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Normalement pas nécessaire. Utiliser un respirateur respiratoire approuvé NIOSH pour les particules si l'exposition est inconnue ou dépasse les limites permises.

GANTS DE PROTECTION: Porter des gants imperméables.

VENTILATION: Ventilation générale ou locale.

VENTILATION LOCALE: Recommandée dans les espaces fermés.

Utiliser un équipement de protection respiratoire approuvé NIOSH/MSHA lorsque les limites d'exposition dans l'air sont dépassées (voir ci-dessous). Consulter le fabricant de respirateurs pour déterminer le type d'équipement approprié à une application donnée. Respecter les limites d'utilisation des respirateurs spécifiées par NIOSH/MSHA ou le fabricant. Les programmes de protection respiratoire doivent être conformes à la norme 29 CFR 1910.134.

NOTES SUR LA VENTILATION: Prévoir une ventilation générale ou locale pour conserver les niveaux d'exposition au-dessous des limites d'exposition dans l'air (voir ci-dessous). L'utilisation d'une ventilation mécanique locale par aspiration est préférable aux endroits sources de contamination de l'air telles que des équipements de traitement à ciel ouvert. Consulter la norme NFPA 91 pour la conception des systèmes de ventilation.

VALEUR SEUIL LIMITE ACGIH: 2.0 mg/m³ (respirable) pour le graphite; 10 mg/m³ (respirable) pour le carbone

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION: PROTECTION PERSONNELLE SIMD/HMIS: B: Lunettes de sécurité, Gants
L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement, car la protection est généralement fournie pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|---|---------------------------------------|
| APPARENCE/ODEUR: | Granules de gris foncé à noir/Inodore |
| pH: | ND |
| POINT DE FUSION: | ND |
| POINT DE CONGÉLATION: | S/O |
| POINT D'ÉBULLITION: | 7592 °F; 4200 °C |
| POINT D'ÉCLAIR: | 356 °C, 673 °F |
| TAUX D'ÉVAPORATION: | S/O |
| INFLAMMABILITÉ (SOLIDES ET GAZ) | ND |
| LIMITES SUPÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ: | ND |
| PRESSION DE VAPEUR @20 °C: | S/O |
| DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1): | S/O |
| DENSITÉ RELATIVE: | S/O |
| GRAVITÉ SPÉCIFIQUE @20 °C (EAU = 1): | 2.25 |
| SOLUBILITÉ DANS L'EAU: | Insoluble |
| COEFFICIENT DE PARTITION – N-OCTANOL/EAU | S/O |
| TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION: | >730 °C |
| TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION: | ND |
| VISCOSITÉ: | S/O |



Fiche de données de sécurité SX-PLUS® (FIN/GROSSIER)

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|-----------------------------------|---|
| STABILITÉ: | Stable dans des conditions ambiantes normales et dans les conditions de stockage et de manutention prévues de température et de pression. |
| POLYMÉRISATION DANGEREUSE: | Ne se produira pas. |
| CONDITIONS À ÉVITER: | Minimiser la production et l'accumulation de poussière. |
| INCOMPATIBILITÉ: | Éviter les agents oxydants forts. |

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGÛE: Il n'existe pas de preuve associant une exposition unique à la substance à un effet toxique constant et identifiable.

CORROSION/IRRITATION DE LA PEAU: Les personnes atteintes de troubles cutanés préexistants peuvent présenter une légère irritation.

DOMMAGE OCULAIRE GRAVE/IRRITATION: Les granules peuvent causer une irritation mécanique aux yeux par contact direct.

MUTAGÉNICITÉ DES CELLULES GERMINALES: ND

CARCINOGENÉCITÉ: ND

TOXICITÉ REPRODUCTIVE: ND

STOT-EXPOSITION UNIQUE: Il n'existe pas de preuve associant une exposition unique à la substance à un effet toxique constant et identifiable.

STOT- EXPOSITION RÉPÉTÉE: Il n'existe pas de preuve associant une exposition répétée à la substance à un effet toxique constant et identifiable.

DANGER EN CAS D'ASPIRATION: S/O

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Les données des études en laboratoire et de la littérature scientifique sont notées ci-dessous si disponibles.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS POUR L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS: Respecter les règlements en vigueur pour l'élimination. Le produit tel que vendu n'est pas dangereux selon RCRA.

SECTION 14 – DONNÉES DE TRANSPORT

Les données fournies dans cette section ne sont données qu'à titre indicatif. La description illustrée peut ne pas s'appliquer à toutes les situations d'expédition. Consulter le 49 CFR ou les règlements appropriés pour bien classer votre envoi aux fins de transport.

| | |
|---------------------------------------|----------------|
| NUMÉRO UN/NA: | NON RÉGLEMENTÉ |
| NOM D'EXPÉDITION CORRECT: | S/O |
| CLASSE DE DANGER ET ÉTIQUETTE: | S/O |



**Fiche de données de sécurité
SX-PLUS® (FIN/GROSSIER)**

**N'EST FAITE AUX TERMES DES PRÉSENTES EN CE QUI CONCERNE L'INFORMATION OU
LE PRODUIT AUQUEL ELLE RÉFÈRE.**